

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 SEPTEMBRE 2018

Présents : M. GAZZIERO, Maire,
MM. BALANS, BERNADET, PONCHATEAU, Mmes LAGARDE, BANOS, Adjoints,
Mmes CHARDONNET, GAURY, LE LAGADEC, PEDEBIBEN, SERVAND, ZAÏRI-AMARAL,
MM. MEUNIÉ, MONIER, VIGNES.

Valablement représenté : M. DULUC par M. BERNADET.

Excusé : M. ARDURAT.

Secrétaire de séance : M. PONCHATEAU.

Monsieur le Maire accueille le public présent ce soir, Mme BRISELET, Mme LUCMARET, Mme PHILAKHAM et M. LESCORCE, et leur donne la parole :

Les riverains de la Route du Bas sont excédés car cette route est de plus en plus fréquentée, notamment par des conducteurs qui roulent à une vitesse excessive ou qui ne respectent pas les panneaux « STOP ». De plus, depuis quelques semaines cette route est devenue le « terrain de rodéo » pour 4 véhicules, faisant des demi-tours au frein à main, mettant ainsi en danger les usagers et riverains. Pour information, la semaine dernière le conducteur d'un véhicule de couleur verte s'est arrêté de justesse auprès d'une conductrice qui était arrêtée au stop de la rue de Signoret...

Les Riverains demandent que des contrôles de Gendarmerie soient effectués et que la Commune installe un autre ralentisseur à hauteur du croisement de la Route de Bas et de la Rue Signoret.

Monsieur le Maire signale que ces faits sont connus de la Mairie et que la Gendarmerie de Toulonne a souvent été appelée. Le Commandant de Gendarmerie qui est venu en Mairie avait d'ailleurs précisé que les habitants n'hésitent pas à porter plainte face à ces incivilités.

Le Conseil a pris acte du besoin de sécurisation et M. BERNADET propose une étude dans les plus brefs délais, dans le cadre de la Commission des travaux.

PÉTITION DES CITOYENS DE LA RD10 ET DE LA RUE DU PORT EN COLÈRE :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la pétition des riverains de la RD10 et de la Rue du Port qui sont en colère et excédés par toutes les perturbations qui les affectent :

- Nuisances sonores le soir, la nuit jusqu'à 2H du matin : bruits assourdissants de moteur, de moto, bruits de conversations, de cris...
- Stationnement illégal...

Cette pétition comporte 67 signatures.

Monsieur le Maire propose au Conseil de transmettre cette pétition à la Sous-Préfecture de Langon ainsi qu'à la Gendarmerie de Toulonne. Accord du Conseil.

LETTRE DE M. ARDURAT :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre du 03/09/2018 de M. ARDURAT, concernant l'état de santé de sa maman qui nécessite sa présence auprès d'elle et l'empêche d'assister aux réunions du Conseil le soir, certainement pour plusieurs mois. Il demande qu'une personne le représente. Un courrier lui sera adressé afin qu'il établisse une procuration valable pour plusieurs mois.

Approbation et signature des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal des 16/07/2018 et 01/08/2018.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

Vente d'une maison, sur terrain de 1.741 m², située 15 Rue des Pieds de Vigne, appartenant à Mme PICHON et Mme CHANTELOUP, au prix de 266.000€,

Vente d'une maison, sur terrain de 935 m², située 34 Allée de la Sérénité, appartenant à M. et Mme BENHAROUN, au prix de 100.000€,

Vente d'une maison, sur terrain de 594 m², située 12 L'Astouret, appartenant à M. TOUGERON, au prix de 185.000€,

Vente d'une maison, sur terrain de 755 m², située 26 Clos des Lilas, appartenant à M. et Mme LAFORGUE, au prix de 230.000€,

Vente d'un terrain de 948 m², situé 4 Rue du Viaduc, appartenant à M. et Mme VIGNES, au prix de 45.000€,

Vente d'une maison, sur terrain de 1.261 m², située 146 Route de Gascogne, appartenant à Mme BERNARD Valérie, au prix de 305.000€,

Vente d'une maison, sur terrain de 766 m², située 6 Clos des Peupliers, appartenant à M. CASTAING, au prix de 199.000€,

Vente d'un terrain de 861 m², situé 9 Hameau du Grand Chemin, appartenant à Mme MAGNI, au prix de 59.000€

La CDC du Sud Gironde a renoncé à son droit de préemption urbain sur ces biens.

AMÉNAGEMENT TOURNE-À-GAUCHE : RÉSULTATS DE LA CONSULTATION :

Monsieur le Maire présente au Conseil les résultats de la consultation concernant l'aménagement d'un carrefour avec tourne-à-gauche. Deux dossiers ont été reçus en Mairie :

- EUROVIA = 244.990,32€
- EIFFAGE = 231.580,80€

Le Conseil décide de retenir l'offre de la Société EIFFAGE pour la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour avec tourne-à-gauche, pour un montant total TTC = 231.580,80€.

AMÉNAGEMENT DU BOURG :

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à la rencontre en Mairie du 23/07/2018, le Cabinet AZIMUT a proposé une nouvelle réunion le mardi 11 septembre 2018, à 10H30, afin de définir les modalités de réalisation des travaux d'aménagement du bourg.

CONVENTIONS ET BUDGETS DU CVLV :

Monsieur le Maire présente au Conseil les conventions de partenariat avec le CVLV, ainsi que les budgets, concernant l'Accueil Périscolaire pour l'année scolaire 2018/2019 et le remplacement d'un agent en congé de maternité jusqu'au 30/11/2018.

- Convention et Budget de l'APS 2018/2019 : 19.584,00€
- Convention et Budget du remplacement jusqu'au 30/11/2018 : 2.695,00€

Accord du Conseil.

PERSONNEL COMMUNAL :

Remplacement au secrétariat :

Suite à l'annonce parue sur le site « Emploi-Territorial », pour le remplacement de Mme DELAS, Secrétaire de Mairie, la Mairie a reçu 21 candidatures.

Deux personnes ont été retenues pour être convoquées à un entretien. M. MONIER assistera à ces entretiens avec Monsieur le Maire et la secrétaire.

Agence Postale Communale :

Un nouvel agent a été recruté pour assurer le fonctionnement de l'Agence Postale Communale depuis le 06/08/2018. Il s'agit de Mme Céline LE DANVIC. Les jours et heures d'ouverture de l'agence sont lundi-mardi-jeudi-vendredi de 13H30 à 17H, soit 14 heures par semaine.

Heures complémentaires :

M. BALANS informe le Conseil que le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes au mois de juillet :

- M. DUCOS Mickaël : 6H55

Accord du Conseil pour payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de l'agent.

AUTORISATION PRÉALABLE DE MISE EN LOCATION :

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à la délibération du Conseil du 05/06/2018 concernant la mise en place de l'autorisation préalable de mise en location, il convient d'y apporter une modification, à savoir : délimiter les zones de la Commune qui seront soumises à cette autorisation, et non la totalité du territoire.

M. BALANS propose de rencontrer le responsable du service urbanisme de la CDC du Sud Gironde, Monsieur DUVIGNEAU.

CLÔTURE DE LA RÉGIE DE RECETTES DES TICKETS DE CANTINE :

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2014 autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L.2122-22 al. 7-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 1983, portant création de la Régie de Recettes des Tickets de Cantine,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 19 septembre 2017,

Considérant, dans l'organisation du service du restaurant scolaire, le changement de perception des recettes des repas pris par les enfants de l'école,

Le Conseil DECIDE :

ARTICLE PREMIER : La régie de recettes des tickets de cantine, instituée auprès du service de la Trésorerie de Langon, est clôturée à compter du 05 septembre 2018.

ARTICLE 2 : Il est mis fin aux fonctions du régisseur et des mandataires de la régie.

ARTICLE 3 : Le Maire de Saint-Maixant et le Comptable Public assignataire de Langon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

SDEEG : ÉCLAIRAGE PUBLIC – TRAVERSÉE DU BOURG – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG), concernant les travaux d'éclairage public dans la traversée du bourg :

Montant des travaux HT =	121.552,85€	
Maîtrise d'œuvre HT =	8.508,70€	
TVA =	24.310,57€	
Montant des travaux TTC =	154.372,12€	
Plan de financement :	SDEEG (20%) =	24.310,57€
	Commune =	130.061,55€

Le Conseil décide de :

- RÉALISER les travaux d'éclairage public dans la traversée du bourg pour un montant TTC de 154.372,12€
- SOLLICITER l'aide financière du SDEEG pour un montant de 24.310,57€

REMERCIEMENTS SUBVENTION :

La société de pétanque « La Boule Joyeuse » a adressé un courrier de remerciements à la Mairie pour le versement de la subvention 2018.

C.V.L.V. :

Le CVLV a entrepris un Diagnostic Local d'Accompagnement (DLA) depuis le mois de mars 2018, avec le Cabinet Ellyx, coordonné par l'IFAID.

La présentation de ce DLA aura lieu le mercredi 12 septembre 2018, à 18H30, à la CDC du Sud Gironde. Mme GAURY assistera à cette réunion.

QUESTIONS DIVERSES :

M. BALANS signale que la prochaine réunion du CCAS est fixée au mardi 18/09/2018, à 18H30.

M. BERNADET informe le Conseil sur l'avancement des travaux réalisés ou en cours sur la Commune :

- la réfection du Monuments aux Morts est bien avancée
- la sécurisation de la Rue des Pieds de Vigne a été réalisée, des remerciements des riverains ont été reçus en Mairie
- l'aménagement du nouveau bureau de la Directrice de l'école, dans l'ancien logement communal, est terminé

Mutuelle pour le personnel : Mme ZAÏRI-AMARAL présentera prochainement les résultats de l'enquête qu'elle a menée.

Mme PEDEBIBEN demande si les agents des Services Techniques peuvent reprendre le service d'ordre sur la Place de la Mairie, le matin, lors de la rentrée de l'école. Accord du Conseil.

Mme LAGARDE demande quand aura lieu la visite du restaurant scolaire de Toulenne.

M. BERNADET signale qu'une réunion est organisée dans le restaurant scolaire de Toulenne le mercredi 10/10/2018, de 9H30 à 10H30, sur le gaspillage alimentaire.

Le Conseil est invité à participer à l'apéritif prévu le vendredi 21/09/2018, à 18H30, à l'occasion des naissances de Léo, fils de Sophie CHAUMONT, et Lexy, fille de Adeline WATA.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.